

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ n° 8,

LUNDI, 6 février 1893.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

Votre comité recommande aussi que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés qui expire aujourd'hui, soit prolongé au mardi, le sept mars prochain.

Votre comité recommande encore que le délai fixé pour la présentation des bills privés qui expire le jeudi, neuf courant, soit prolongé au mardi, quatorzième jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,

*Président.*

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté

L'honorable M. McKay, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, a présenté son premier rapport, demandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Bellerose, du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à cinq membres.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable M. Gowan du comité des divorces a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ n° 17.

LUNDI, 6 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son premier rapport :

En conformité de la règle J de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, votre comité a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, le bill